

Condamnés à 15 ans de travaux forcés pour un meurtre qu'ils n'ont pas commis, Gabriel Thiennot et Raymond Mis sont décédés mais leurs proches continuent de se battre pour faire reconnaître leur innocence. Une nouvelle audience avait lieu hier à Paris.

Zoom



L'avocat Jean-Pierre Mignard à la sortie de l'audience. A sa gauche, Léandre Boizeau, fondateur du comité de soutien.

● LE CHIFFRE

Six

C'est le nombre de requêtes qui ont été présentées devant la commission de révision. Les cinq premières ont été rejetées. La sixième est menée par un grand nom du barreau parisien, Jean-Pierre Mignard. Le délibéré sera rendu le 16 mars.

● FOCUS

LA ROMANCIÈRE NANCY HUSTON S'EST JOINTE AU RASSEMBLEMENT

La romancière Nancy Huston, qui a vécu plusieurs années dans le Cher, s'est associée hier au rassemblement : «je n'ai découvert cette histoire qu'en novembre dernier lors d'un salon du livre à Saint-Maur (Indre), mais mon sang n'a fait qu'un tour. La France est le pays des libertés, encore faudrait-il le prouver». Nancy Huston a donc rejoint la soixantaine de membres du comité devant la fontaine Saint-Michel. Elle aimerait également organiser à Paris une projection du docu-fiction de Dominique Adt, *Présumés coupables*, qui est consacré à l'affaire Mis et Thiennot.

Mis et Thiennot : nouvel espoir

Par Jean-Marc Desloges

La commission de révision de la Cour de cassation a examiné hier après-midi la sixième requête déposée dans l'affaire Mis et Thiennot. Cette audience s'est tenue à huis clos. Seuls la veuve et les deux fils de Gabriel Thiennot ainsi que la présidente du comité de soutien, Helga Pottier, ainsi que son fondateur, Léandre Boizeau, ont pu y assister. Une soixantaine de membres et sympathisants du comité de soutien parmi lesquels quelques élus, avait fait le déplacement en car. A cause du plan Vigipirate, il ne leur a pas été possible de manifester devant le palais de justice, mais

devant la fontaine Saint-Michel quelques centaines de mètres plus loin.

L'avocat du comité, l'avocat parisien Jean-Pierre Mignard, est revenu sur le fait que les aveux de Mis et Thiennot avaient été extorqués sous la torture par le commissaire Daraud et les gendarmes qui l'assistaient. Il a fait valoir que la France est signataire de la convention internationale contre la torture de 1992 et, de ce fait, ne devrait pas admettre une procédure où l'on a eu recours à de tels actes. «L'avocat général, même si il a trouvé notre argument séduisant intellectuellement, a estimé que cela va au delà des compétences de la commission» a indiqué l'avocat à la sortie de l'audience. Le comité en-

tend bien faire pression auprès du législateur afin d'élargir la loi à ce type de procédure.

«La plaidoirie de M^e Mignard a été assez éblouissante, a souligné Léandre Boizeau. Il y a eu des moments très forts. J'ai senti l'avocat général assez perturbé d'avoir à refuser un certain nombre d'éléments. Il a laissé entendre à demi-mot qu'il reconnaissait qu'il s'agissait bien d'une erreur judiciaire et il nous a offert une porte de sortie». Il a en effet évoqué la possibilité d'un complément d'enquête qui pourrait être prononcé à l'occasion du délibéré le 16 mars.

Ce dernier est arrivé dans l'Indre le 19 janvier 1943 et aurait été un fonctionnaire zélé du régime de Vichy traquant les Résistants et

menant plusieurs rafles dans le département. A ses yeux, Gabriel Thiennot, le Résistant communiste, Raymond Mis, l'étranger polonais, ne sont-ils pas apparus comme des coupables tout désignés ?

«L'avocat général nous a offert une porte de sortie»

LÉANDRE BOIZEAU

«Une hostilité idéologique a priori» qu'a pointé du doigt Jean-Pierre Mignard dans sa plaidoirie. Le comité va de son côté continuer

de réunir tous les documents et témoignages possibles sur le commissaire Daraud. Mais la tâche n'est pas simple : aux archives départementales, plusieurs documents ont mystérieusement disparu de leurs pochettes... Dans le même temps, une ouverture des archives pourrait se faire sur décision de la commission avec la désignation d'un magistrat. L'impression qui domine après cette audience, c'est celle «du verre à moitié vide ou à moitié plein» comme le résume M^e Mignard. Mais après plus de trente ans de combat pour que l'innocence de Mis et Thiennot soit reconnue, les membres du comité de soutien n'ont nulle intention de baisser les bras.